

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Sept Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, L. Monnerie, D. Renouf, , Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

P. Guilbaudeau qui a donné procuration à L. Monnerie

C. Jourdain qui a donné procuration à A.M. Goujon

MF Guillemot qui a donné procuration à M. Foidart

Absent :

L. Médica,

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 21 Mars 2018

Date de l'affichage : 21 Mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

2018_25 : Vote des taux d'imposition 2018

Rapporteur : AM Goujon

Le projet de budget de la commune prévoit pour l'équilibre de la section de fonctionnement, un produit des impositions directes locales de 6 419 542€.

Il est proposé de reconduire les taux des impositions directes locales à l'identique :

	Taux 2017	Taux année 2018
Taxe d'habitation	15,00 %	15,00 %
Foncier bâti	25,00 %	25,00 %
Foncier non bâti	60,41 %	60,41 %

Il est proposé aux membres du Conseil de fixer les taux d'impositions directes locales comme indiqué ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 056-215600784-20180327-201825-DE

VU l'avis de la commission des finances, personnel communal, et affaires économiques du 15 Mars 2018,

FIXE les taux d'impositions directes locales comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 28 Mars 2018
Le Maire,
Joël DANIEL

